

Qualité de l'eau et de l'air

La surveillance de la qualité de l'eau

Le service Tranquillité publique et vie quotidienne assure le suivi de la qualité de l'eau depuis son captage dans la nappe alluviale de la Saône jusqu'à votre robinet en passant par l'usine de traitement.

Ces résultats sont à votre disposition à l'Hôtel de Ville (sur les panneaux d'affichage et au service Tranquillité publique et vie quotidienne) et dans les mairies annexes de Flacé, Sennecey les Mâcon, Saint-Jean-le-Priche et Loché.

Si l'eau de votre robinet présente une caractéristique anormale, vous pouvez contacter la Société VEOLIA Eau (0 969 323 458) ou le service Tranquillité publique et vie quotidienne.

La surveillance de la qualité de l'air

Depuis mars 2000, un réseau de surveillance de la qualité de l'air est opérationnel sur Mâcon. Il est composé d'une station de mesures, positionnée au "Centre Paul Bert".

Elle permet d'enregistrer les concentrations de 5 polluants :

- > ozone
- > particules fines
- > monoxyde de carbone
- > dioxyde de soufre
- > oxydes d'azote

L'association Atmo Bourgogne Franche Comté assure la gestion technique de ces équipements. Le détail des résultats est disponible sur le site internet : <https://www.atmo-bfc.org/saoneetloire/macon> (https://www.atmo-bfc.org/saoneetloire/macon).

La surveillance de la qualité des eaux de loisirs

L'eau des bassins des piscines publiques ou privées ouvertes au public (hôtels, centre de remise en forme...) est analysée régulièrement. Les fiches de résultats sont affichés dans ces établissements.

La surveillance de la pollution aérobiologique

Les plantes diffusent des [pollens \(http://www.pollens.fr/\)](http://www.pollens.fr/) plus ou moins allergènes. Certaines, comme l'[ambroisie \(http://www.ambroisie.info/\)](http://www.ambroisie.info/), sont même interdites. Un arrêté préfectoral oblige les propriétaires à les arracher.

La pollution aérobiologique par les pollens des plantes est surveillée. Consultez la carte de vigilance des pollens sur le site du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) : <https://www.pollens.fr/> (<https://www.pollens.fr/>).

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**